

LIVRET D'ACCUEIL DE PEAT



Pôle d'expérimentation Avicole de Tours

ALIMENTATION
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT

INRA

SOMMAIRE

1. Notre unité

P3

2. Nos équipes

P5

3. Travail dans l'unité

P8

4. Vie au quotidien

P14

5. L'administratif

P19

6. Liens utiles

P22

7. Annexes

P23

- plan de l'unité
- Annuaire de l'unité et n° de téléphone des bâtiments

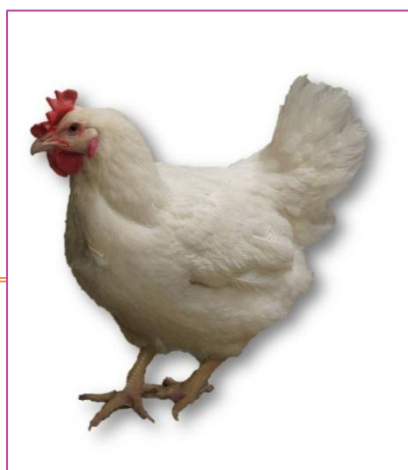
SOYEZ LES BIENVENUS !

Vous venez d'arriver dans notre unité expérimentale (Pôle d'Expérimentation Avicole de Tours) située sur le centre de recherche INRA de Tours. Le personnel de l'unité avec lequel vous êtes appelé (e) à travailler est heureux de vous accueillir et s'efforcera de vous informer et de vous aider pour votre installation.

Ce manuel a pour but de simplifier votre intégration en vous donnant des informations sur notre unité. Lisez-le avec attention et n'hésitez pas à poser, auprès de vos nouveaux collègues, les questions auxquelles vous n'auriez pas trouvé de réponses.

Ce livret complète le livret Centre.

Merci de respecter les règles simples énoncées ici, elles vous assureront, en toute sécurité, une bonne intégration.



Nadine SELLIER,
Directrice de l'unité PEAT.

1. NOTRE UNITÉ

Présentation générale

Le Pôle d'Expérimentation Avicole de Tours (PEAT) a pour mission de mettre en œuvre des expérimentations sur les volailles, à la demande de scientifiques de différentes unités : Unité de Recherche Avicole (URA), Génétique Animale et Biologie Intégrative (GABI) et, Physiologie de la Reproduction et Comportement (PRC), et de partenaires extérieurs.

L'unité est organisée en 3 secteurs :

- **Secteur "Lignées Expérimentales"**
qui a pour mission d'entretenir ou de créer des lignées expérimentales de *Gallus* ou de cailles
- **Secteur "Support Technique"**
qui a pour mission d'assurer l'approvisionnement en matériels et équipements et la maintenance et l'évolution de l'outil
- **Secteur "Expérimentations"**
qui a pour mission la mise en place d'essais expérimentaux portant sur la nutrition, la reproduction, le comportement et les systèmes d'élevage.

L'unité est composée de :

- **Personnel**
 - 32 personnes dont 22 animaliers et 3 agents de maintenance.
- **Installations**
 - 1 couvoir d'une capacité d'incubation de 50 000 oeufs;
 - 17 unités d'élevage conventionnelles ou protégées sur le plan sanitaire (A2) avec contrôle des paramètres d'ambiance (température, hygrométrie, lumière);
 - 6 unités d'élevage avec parcours extérieurs;
 - une fabrique d'aliments expérimentaux;
 - un abattoir permettant l'abattage de poulets;
 - une salle de découpe anatomique.

L'ensemble représente une surface couverte de 15 000 m² avec 180 cellules expérimentales ou unités d'élevage indépendantes.

Cheptel

Poulets (*Gallus* ponte et *Gallus* chair), dindes, canards, cailles dont :

- 30 lignées expérimentales *Gallus* et une réserve de gènes à effets visibles (environ 4 000 reproducteurs) ;
- 10 lignées expérimentales cailles et une réserve de gènes à effets visibles (environ 2000 reproducteurs).

2. NOS EQUIPES

Directrice

Nadine SELLIER

Tel : 02.47.42.79.77

Secrétariat de l'unité :

Marie-Christine NOEL

Tel : 02.47.42.79.96

Directeur adjoint

David GOURICHON

Tel : 02.47.42.76.54

Réalisation des activités expérimentales

☐ Secteur « Lignées Expérimentales » ●●

Responsable d'équipe :

Yannick Baumard (Tel : 02. 47.42.79.78)

***Gallus* Jeunes et Cailles :**

- François Breton
- Bernard Guillerm
- Franck Perrineau
- Sandrine Rivière

***Gallus* Adultes :**

- Dominique Boulay
- Jacques Lacaud
- Baudouin Rivet
- Michaël Troquet

□ Secteur « Expérimentations » ●●

Responsable d'équipe :
Frédéric Mercerand (Tél : 02.47.42.75.85)

Support Zootechnique et Mesures :

- Harold Rigoreau

Pondeuses :

- Philippe Didier
- Jean-Didier Terlot

Jeunes :

- Jean-Marie Brigant
- Olivier Callut
- Béatrice Nowakowski

Cellules conditionnées, parcours et Bâtiment M :

- Bernard Gaultier
- Isabelle Grimaud
- Emilie Meteyer
- Dimitri Mailler
- Philippe Moritz

Moulin :

- Nicolas Besne



□ Secteur « Support technique »

Responsable d'équipe :
Jean-Marc Meslier (Tél : 02.47.42.76.49)

Menuiserie :

- Philippe Servant

Electricité :

- Christophe Theuleau

Plomberie :

- Marc Vogel

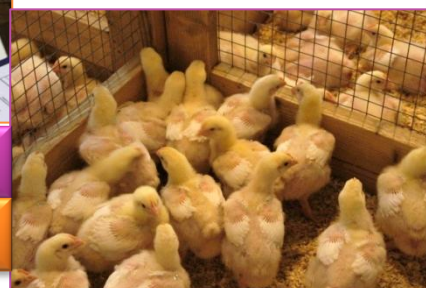
Couvoir :

- Joël Delaveau
- Christophe Rat

Services

- Florence Favreau

En règle générale, il y a un agent animalier responsable pour chaque bâtiment d'élevage.

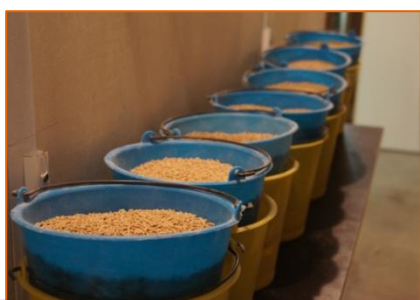


3. TRAVAIL DANS L'UNITE

● ● ***Merci de lire ce chapitre avec une grande attention, et de veiller à respecter les consignes suivantes :*** ● ●

La mission principale de l'Unité Expérimentale est de produire, de fournir et d'entretenir les animaux expérimentaux dont les chercheurs ont besoin et de conduire avec eux les expérimentations.

Votre responsable d'équipe vous accueillera en vous donnant les informations utiles pour vous aider à votre intégration dans votre équipe. N'hésitez pas à lui demander conseils.



Prévention

Tout nouvel arrivant doit obligatoirement rencontrer un Agent Chargé de la Prévention (ACP) le jour de son arrivée (le secrétariat vous remettra des documents). La note de service 10-03 des Consignes d'hygiènes et de sécurité de PEAT est à lire à la page suivante. Vous devez l'appliquer.

En cas de problème, pour obtenir les secours (incendie, médical, etc...) un message de procédure est présent au dos de votre badge ainsi que près de chaque téléphone. N'hésitez pas à vous en servir ! (voir aussi page 12 du Livret d'Accueil Centre).

● Il est obligatoire, dans les installations, de porter les chaussures de sécurité, les vestes de travail et la tenue spécifique à chaque bâtiment.

● Il est interdit de fumer dans les installations et dans les espaces communs de l'unité expérimentale.

● A l'élevage, avant toute intervention sur des animaux, vous devez vous assurer auprès des personnes compétentes qu'il n'y a aucun risque à les manipuler, ni pour eux, ni pour vous-même.

● Respecter le code de la route aussi bien avec votre véhicule personnel qu'avec les différents véhicules de travail de l'unité. Ne pas passer derrière les véhicules en fonctionnement et toujours essayer d'être dans leur champ de vision.

Si votre présence la nuit ou le week-end est nécessaire, vous devez prévenir la Directrice d'unité, le responsable d'équipe et le gardien à l'aide du formulaire en ligne (<http://wcentre.tours.inra.fr/centre/intratours/Prevention/Formulaire/MAIL.htm>).

Mesures sanitaires

Avant d'entrer dans une installation expérimentale, il est important de vous renseigner auprès du responsable du bâtiment, des consignes sanitaires propres à chaque bâtiment (un affichage est mis en place dans l'entrée du bâtiment).

Il est interdit de manger à la cantine avec une tenue de travail.

Par ailleurs, afin d'éviter une circulation de poux, de bactéries, de maladies, etc..., entre les bâtiments, il est important de respecter les règles d'hygiène élémentaires : lavage de mains, changement de tenue, port de charlottes et de chaussures spécifiques au bâtiment, ou de surchaussures. Eviter le passage de matériel d'élevage ou de mesures, d'un bâtiment à l'autre.

Ethique

Vous allez travailler avec des animaux vivants. Vous devez toujours être conscient que le respect de leur bien-être est une valeur importante dans l'unité expérimentale. Vous devez mettre en œuvre des mesures de surveillance, de soins, de manipulation adaptées et respectueuses.

Gestion des déchets

La gestion des déchets est réglementée, vous devez demander à vos collègues les informations nécessaires et/ou lire la procédure n°1295-PR-0001 AQR (Gestion des déchets de PEAT) affichée dans la salle d'embauche (DASRI + équarrissage + cartons + ordures ménagères).

Informatique

Pour le personnel permanent, ou les stagiaires, ou pour le personnel temporaire (longue durée), un accès au réseau informatique du Centre, sera demandé par le secrétariat auprès du service informatique.

Voici la liste de prestations que peut vous apporter le responsable informatique James Grayon au 76.26 :

- Accès aux imprimantes réseaux, au serveur de fichiers, à certaines bases de données et logiciels
- Installation et configuration d'un outil de consultation des messages (logiciels professionnels spécifique métier, navigateur internet)
- Accès à l'intranet local et national.



Consignes d'hygiène et de sécurité du Pôle d'Expérimentation Avicole de Tours

Note de service n° 10-03
Date de diffusion : 01/11/10

Le présent document a pour objet de décrire les dispositions prises par le PEAT concernant les règles d'hygiène et sécurité.

Respect des règles sanitaires :

- La circulation des véhicules personnels est interdite dans l'enceinte de l'UE
- Entrée dans les bâtiments d'élevage via le sas :
 - ôter les vêtements venant de l'extérieur
 - se laver les mains
 - mettre une charlotte, une blouse, des surbottes ou des chaussures spécifiques au bâtiment.
- L'accès aux installations d'élevage par des visiteurs doit avoir reçu l'accord du DU ou du DU adjoint, ou de l'un des responsables de secteur. Lors de l'accueil de visiteurs (à limiter le plus possible), un cahier de visite (dans le bureau du secrétariat) doit être rempli par l'accompagnant mentionnant le nombre de visiteurs, leur origine, et les bâtiments visités.
- Toutes les personnes intervenant dans les bâtiments doivent respecter ces mesures. Le responsable du bâtiment devra faire respecter ces règles et pourra refuser l'accès au bâtiment aux personnes ne les respectant pas.

Respects des principes fondamentaux de vie en collectivité :

- Tout agent doit respecter l'ensemble de ses collègues : dans le langage, dans la tenue, dans l'entraide. Toute dérive sera sanctionnée.
- Le respect de l'animal doit être une valeur partagée par tous, le bien-être des animaux est un objectif de l'unité : toute maltraitance est interdite.
- Tout agent est tenu de respecter le matériel qu'il utilise, en assurant un entretien régulier de celui-ci (utilisation en « bon père de famille »), le rendre en bon état, nettoyé, le plein fait si besoin. S'il y a quelque chose de cassé, il est obligatoire de le signaler au responsable du secteur technique.

Sécurité des personnels :

- Tout agent, titulaire ou non, est tenu de porter les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires à son activité (chaussures de sécurité, vêtements de travail, bouchons d'oreilles ou casques, masques anti-poussières ou à filtres etc)
- Lors de traitement avec des produits de désinfection, les masques sont obligatoires ou conseillés (selon le produit, voir la fiche OPPI)
- D'une manière générale lors des attrapages d'animaux, les masques à poussières sont très fortement conseillés, ainsi que le port de gants adaptés.
- Il est formellement interdit de fumer dans les bâtiments collectifs, d'élevage et à proximité des bâtiments de stockage de copeaux ou de cartons, ainsi que dans les ateliers.

- Utilisation du nettoyeur à haute pression : tout agent doit avoir reçu une « formation » par un ACP de l'unité avant la première utilisation d'un nettoyeur à haute pression.
- Travailler en état d'ébriété est une faute grave : c'est interdit par le code du travail.
- Il est interdit de monter sur la flèche de la remorque en mouvement
- Il est interdit de stationner sur le marchepied du tracteur pendant qu'il roule
- Le chariot élévateur ne doit être utilisé que par les agents ayant une habilitation et dans les règles de sécurité prévues et connues par les agents habilités. Lorsque le chargement à l'avant réduit la visibilité il doit être conduit en marche arrière.

Interventions sur installations électrifiées :

- Seuls les agents habilités peuvent intervenir sur des équipements électriques.
- Toute intervention nécessaire au-delà du niveau d'habilitation « non-électricien », doit être faite par un agent habilité « exécutant électricien ».
- Lors du nettoyage au Karcher des bâtiments, il est **obligatoire** de couper toutes les alimentations électriques à l'intérieur des cellules et d'utiliser des projecteurs sur pied, qui sont mis à disposition.
- Si un matériel électrique est cassé ou endommagé, l'appareil doit être consigné de manière à ce que personne ne puisse l'utiliser sans se rendre compte de la défectuosité. Le problème doit être signalé immédiatement à l'électricien.

Déplacements en véhicule :

- Seuls les agents titulaires ont le droit de conduire les véhicules de l'INRA.
- La conduite des engins agricoles est soumise à autorisation par le directeur d'unité.
- Les déplacements en véhicule au sein de l'unité sont soumis aux règles du code de la route (règle des priorités à droite pour les routes et entrées d'installation). A l'intérieur de l'unité, la vitesse est limitée à 40 km/h.
- Tout déplacement avec un véhicule de service en dehors du centre doit se faire avec un ordre de mission.

Travaux et interventions dans les bâtiments :

- Tous les travaux d'entretien ou d'aménagement doivent être demandés ou signalés au responsable du secteur technique et signalés au Référent Amiante de l'unité (P Servant). Le plan montrant la présence d'amiante (DTA) dans le bâtiment doit être affiché et consulté avant toute intervention.

Travaux en hauteur :

- Tout travail en hauteur est interdit (si l'agent n'est pas en position de sécurité : harnais amarrés, passerelle ou plateforme avec garde – corps)
- Silos : le nettoyage des silos se fera obligatoirement avec l'utilisation d'une nacelle pour l'utilisation de laquelle l'opérateur devra être habilité.
- Il est interdit de travailler en équilibre sur une échelle mobile (des échafaudages peuvent être mis à disposition).
- Il est strictement interdit de monter dans le godet du télescopique ou du tracteur pour travailler en hauteur

Ce document n'est pas exhaustif et sera remis à jour chaque année en fonction des « incidents » qui auront eu lieu dans l'unité.

Validation et application de ce règlement :

Après validation par le DPC et accord du Président de Centre, ces consignes de sécurité s'appliquent à compter du 01/11/2010. Elles concernent tous les agents titulaires et non-titulaires. Ce document est remis individuellement à chaque agent contre signature.

4. VIE AU QUOTIDIEN

Transport du personnel

Le transport du personnel est assuré par un bus qui fait la liaison entre l'INRA et la ville de Tours. Ce service vous est proposé et pris en charge par l'INRA (en annexe les itinéraires et horaires).

Si vous utilisez votre véhicule personnel, veuillez respecter la limitation de vitesse à 40 sur le Centre et les emplacements de parking prévus.

Ouverture des barrières :

L'unité expérimentale se situe en secteur 4, les horaires d'accès sont de 7 heures à 18 heures ; en dehors de ces horaires, il est nécessaire d'avoir une télécommande pour ouvrir les barrières à distance et votre badge pour les portails.

Restaurant :

Chaque jour ouvrable, vous pouvez prendre vos repas au self service entre 11h45 et 13h30.

Son accès est réservé aux possesseurs d'un badge, qui vous a été délivré au secrétariat de l'unité PEAT, le jour de votre arrivée.

Vous créditez ce badge selon vos besoins et à votre départ vous le rendez au secrétariat de l'unité sans oublier à midi, au passage en caisse, de vous faire rembourser éventuellement le solde créditeur.

Une navette entre l'unité PEAT et le self passe à 12h30 sur le parking de l'unité et revient à 13h15 (départ en face de la cantine).

Fournitures

Le port d'une tenue de travail (cottes et bottes ou chaussures de sécurité) est obligatoire, les vêtements et chaussures sont fournis par l'unité.

△ Attention ! A la fin de leur période, les stagiaires et les agents en contrat à durée déterminée doivent restituer ces vêtements et chaussures à Jean-Marc Meslier.

Sous le local à vélo est prévu un bac pour le ramassage du linge à laver. Ce service est pris en charge par l'unité.

Déplacement sur la station et dans le Centre

L'unité avicole étant étendue, des vélos sont à votre disposition pour vos déplacements, soyez prudent et n'hésitez pas à signaler tout problème à votre responsable d'équipe.

△ Attention ! Les stagiaires et le personnel temporaire ne sont pas autorisés à conduire les voitures de service, sauf autorisation exceptionnelle du Directeur d'unité.

Espaces « fumeurs »

Depuis le 1^{er} février 2007, il est strictement interdit de fumer dans les lieux publics. Entre les bâtiments, il est impératif d'être vigilant lorsque vous fumez et de respecter l'environnement.

Hébergements

Pour avoir des renseignements sur les locations de chambres sur le Centre et sur les dossiers d'inscriptions pour les logements extérieurs, vous devez contacter :

- Par téléphone : Christine Laveau au 02.47.42.79.61
- Par mail : hebergement@tours.inra.fr

Vente de produits de l'unité expérimentale

Il est possible d'acheter des produits de volailles diverses issus de l'élevage (œufs de cailles, poulets, etc...). Le responsable des ventes est Philippe Didier. Les commandes se font essentiellement par mail à l'adresse suivante : peatventes@tours.inra.fr. Le paiement s'effectuera au retrait de la marchandise.

ADAS

Il existe sur le Centre une section locale de l'Association pour le Développement des Activités Sociales à l'INRA (ADAS), dont la présidente est Isabelle Gilbert, joignable au 75.15 qui vous précisera les conditions d'inscription à l'ADA et vous orientera vers les responsables des activités sociales, sportives ou culturelles que vous aurez choisies (voir livret Centre page 17).

Documentation – Bibliothèque

Une bibliothèque est à votre disposition au sous-sol du laboratoire. Vous devez impérativement contacter le responsable (Nathaële Wacrenier – poste 79.33) pour tout emprunt d'ouvrage.

[Site Web Documentation](#)



Service de transport du personnel

ITINERAIRES ALLER

TOURS SUD	
MONT JOYEUX	07 :42
ALOUETTE	07 :47
PARC NORD	07 :49
VERDUN	07 :52
THIERS (direction A10)	07 :54
MONNAIE RANCH	08 :15
MONNAIE COUBERTIN	08 :18
CENTRE INRA	08 :25

TOURS NORD	
GARE ROUTIERE	07 :30
URSULINE	07 :35
PAUL BERT	07 :42
PLACE CHOISEUL	07 :45
MI COTE	07 :47
BORDIERS	07 :50
PILOGET	En travaux
HARDOUIN	07 :53
EUROPE	07 :58
LEROY MERLIN	08 :06
INRA	08 :30

Le matin, la desserte des stations du Centre est effectuée selon un itinéraire dont le sens de rotation est modifié tous les trois mois, avec arrêts aux points suivants :

ITINERAIRES RETOUR

Circuit	Tours Sud	Tours Nord
LES LOGES – ATELIERS Secteur 2	16 :57	
LABO IASP 213	16 :58	
LABO URA	17 :02	
LE PERROI EXPLOITATION		16 :59
LABO IASP 311		17 :01
PARKING CENTRAL	17 :06	17 :06
MONNAIE COUBERTIN		
MONNAIE RANCH		
BOIS LOPIN		
RN10 (Auberge de jeunesse)		
ALOUETTE		
LYCEE GRANDMONT		
PARC NORD		
VERDUN		
THIERS		

LEROIY MERLIN
BEFFROI
EUROPE
HARDOUIN
PILOGET
BORDIERS
MI COTE
PLACE CHOISEUL
ANATOLE France
GARE ROUTIERE

5. L'ADMINISTRATIF

A qui vous adressez ? : Marie-Christine Noël au poste 79.96

Horaires de travail

Les horaires habituels sont :

8H02 ou 8H30 – 12H00

13H00 -17H00

Absences et congés

Les agents en CDD ont un droit ouvert de 2,5 jours de congés par mois, éventuellement plus selon le type de contrat (voir avec le secrétariat). Il est important de faire une demande de congés sur un imprimé disponible au secrétariat et de la remettre à votre responsable pour accord.

Vous trouverez toutes les informations concernant la réglementation applicable à l'INRA en matière de congés et de RTT sur le site national INRA, à l'adresse

suivante :

https://intranet.inra.fr/rh/infos_pratiques/temps_detravail/congés.

Pour toute demande d'absence pendant les heures de travail, un document est disponible au secrétariat.

En cas d'absence il est obligatoire d'informer immédiatement votre responsable d'équipe et/ou le secrétariat et de donner un justificatif dès votre retour :

- Frédéric Mercierand (secteur « expérimentations ») au 02.47.42.75.85
- Yannick Baumard (secteur « lignées expérimentales ») au 02.47.42.79.78
- Jean-Marc Meslier (secteur « support technique ») au 02.47.42.76.49
- Marie-Christine Noël (secrétariat) au 02.47.42.79.96

- Si cette absence est liée à une maladie, vous devez transmettre impérativement dans les 48 heures les volets 2 et 3 de votre Certificat médical au secrétariat de l'unité. Vous conserverez le volet 1 qui est confidentiel.
- Si cette absence concerne un stagiaire, celui-ci doit immédiatement avertir le secrétariat de l'établissement scolaire ainsi que le secrétariat de l'unité.

Téléphone

Le téléphone est à votre disposition pour un usage professionnel. Il faut faire le 0 puis le numéro demandé. Le standard est joignable de l'extérieur à partir du 02.47.42.77.00. Pour le joindre de l'intérieur, composez le 19.

Pour rechercher vos correspondants INRA, utilisez l'annuaire électronique interne, à l'adresse suivante :

<http://wcentre.tours.inra.fr/IntratoursOutils/eic/annuaire.htm>.

Courrier

Se renseigner auprès de Marie-Christine Noël au secrétariat.

Photocopie

La photocopieuse/ imprimante est à votre disposition dans le couloir situé dans le bâtiment administratif de l'unité. Elle doit être utilisée avec parcimonie (faire des impressions en recto verso et noir et blanc dès que possible), l'accès à celle-ci se fait par un code. Votre responsable vous communiquera un code pour cet accès si besoin.

Pour les agents titulaires, une demande est à formuler auprès de James Grayon au 74.13, responsable informatique.

Assurance qualité

L'INRA est engagé dans une démarche qualité selon un référentiel interne avec deux objectifs prioritaires pour les unités de recherche et d'expérimentation :

- La fiabilité des résultats mesurables,
- La traçabilité des travaux de recherche.

Isabelle Grasseau, animatrice Qualité pour l'unité et Maryse Mills sont vos interlocutrices privilégiées pour cette démarche au 74.20 ou 72.86. Il existe une base de données ACQRODOC pour retrouver des documents validés par l'Assurance Qualité (procédures, imprimés divers, notes internes).

Communication

Au sein de l'unité, la communication s'effectue grâce :

- Au comité de direction (réunion 2 fois par mois des responsables de secteur et du DU et DU Adjoint avec publication d'un compte-rendu),
- Au conseil de service (5 par an), c'est une réunion de tous les agents avec la direction pour aborder des sujets de la vie de l'unité,
- Aux tableaux d'affichage dans le couloir du bâtiment administratif ainsi que dans la salle d'embauche.



6. LIENS UTILES

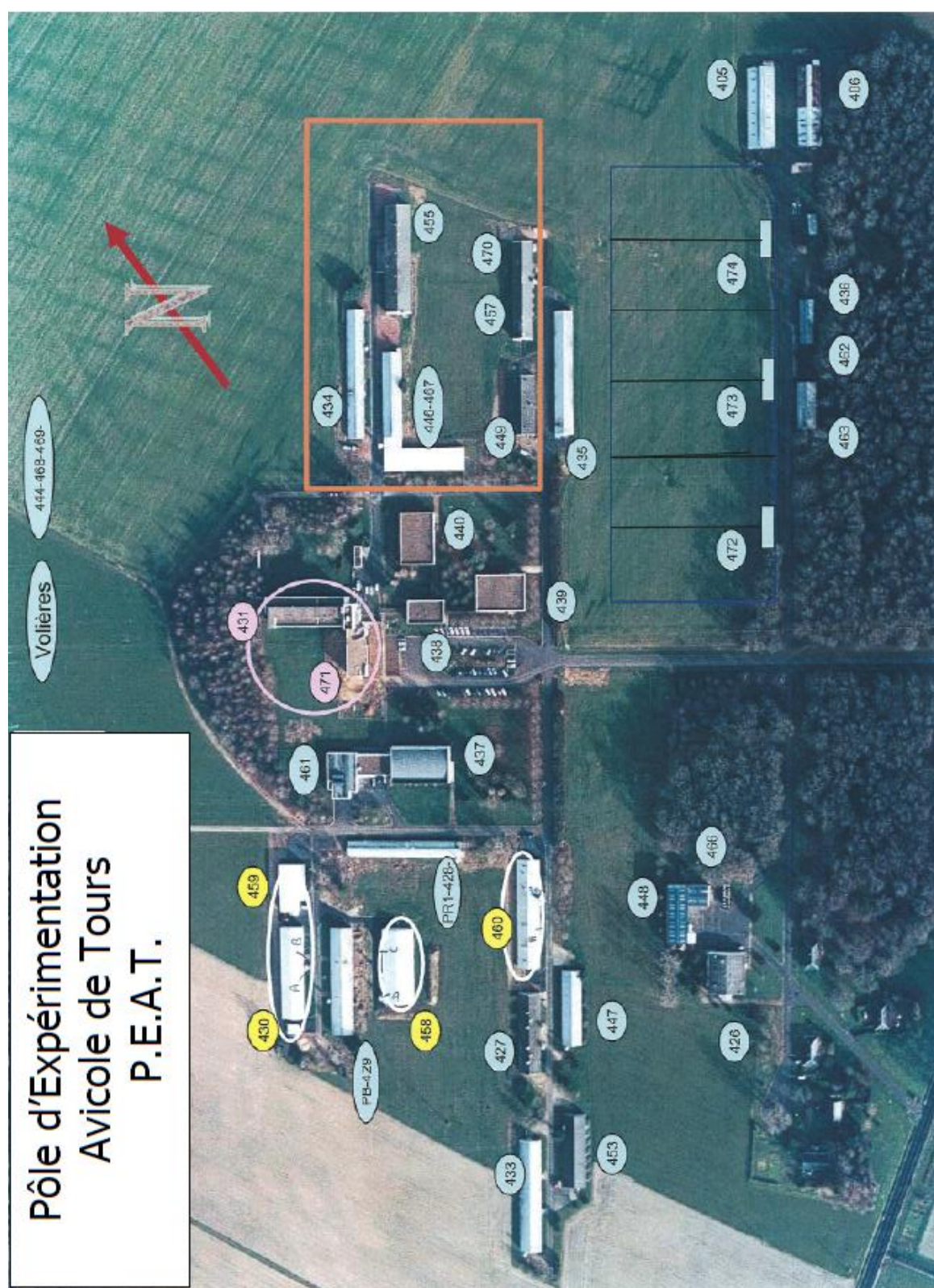
INRA

- INRA National : <http://www.inra.fr/>
- INRA Centre de Tours : <http://www.tours.inra.fr/>

Partenaires

- Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) :
<http://www.cnrs.fr/>
- Université de Tours :
<http://www.univ.tours.fr/>
- Centre de coopération Internationale de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) :
<http://www.ddsv37.agriculture.gouv.fr>
- SYSAAF (Syndicat des Sélectionneurs Avicoles et Aquacoles Français) :
<http://www.sysaaf.org/>
- ITAVI (Institut Technique de l'Aviculture) :
<http://www.itavi.asso.fr/>

7. ANNEXES



ANNUAIRE SPECIFIQUE PEAT

Bâtiments d'élevage

406 Atelier	7453 / 7849
426 Couvoir expérimental	7428
427 / P1	7460
428 Cailles	7461
428 / PR1	7450
430	7472 / 7475
433 / P3	7456
434 / E1	7444
435 / M2	7441
436 Coquiller	7479
437 / C0-C1	7464
437 Lingerie	7413
439 / U1	7481
440 / U2	7484
446-447 / E2	7423

447 / P2	7447
448 Moulin expérimental	7856
449 / M1	7196
453 / P4	7412
457 / M31	7417
458	7471
459	7473
460	7470
461 Abattoir	7474
461 salle de découpe	7852
461 salle de ventes	7451
462 Vente des œufs	7497
470 / M32	7446
472 473 474 Parcours	7443

Portable des Agents

BAUMARD Yannick	06.68.00.22.39
BESNE Nicolas	06.31.89.63.78
DELAVEREAU Joël	06.74.95.14.14
MERCERAND Frédéric	06.70.05.83.52
MESLIER Jean-Marc	06.73.13.51.73
RAT Christophe	06.74.95.14.14
RIGOREAU Harold (bip)	81+406+n° à rappeler
THEULEAU Christophe	06.31.90.91.16
Agents logés (Yannick, Michaël, Bernard ou Christophe)	06.71.92.51.35

Tél. Accueil PEAT

BAUMARD Yannick	7289
DIDIER Philippe	7848
GOURICHON David	7654 / 06.73.65.19.40
MERCERAND Frédéric	7585
MESLIER Jean-Marc	7649
NOEL Marie-Christine	7996
SELLIER Nadine	7977 / 06.33.97.87.78
FAX PEAT	7652

Autres coordonnées

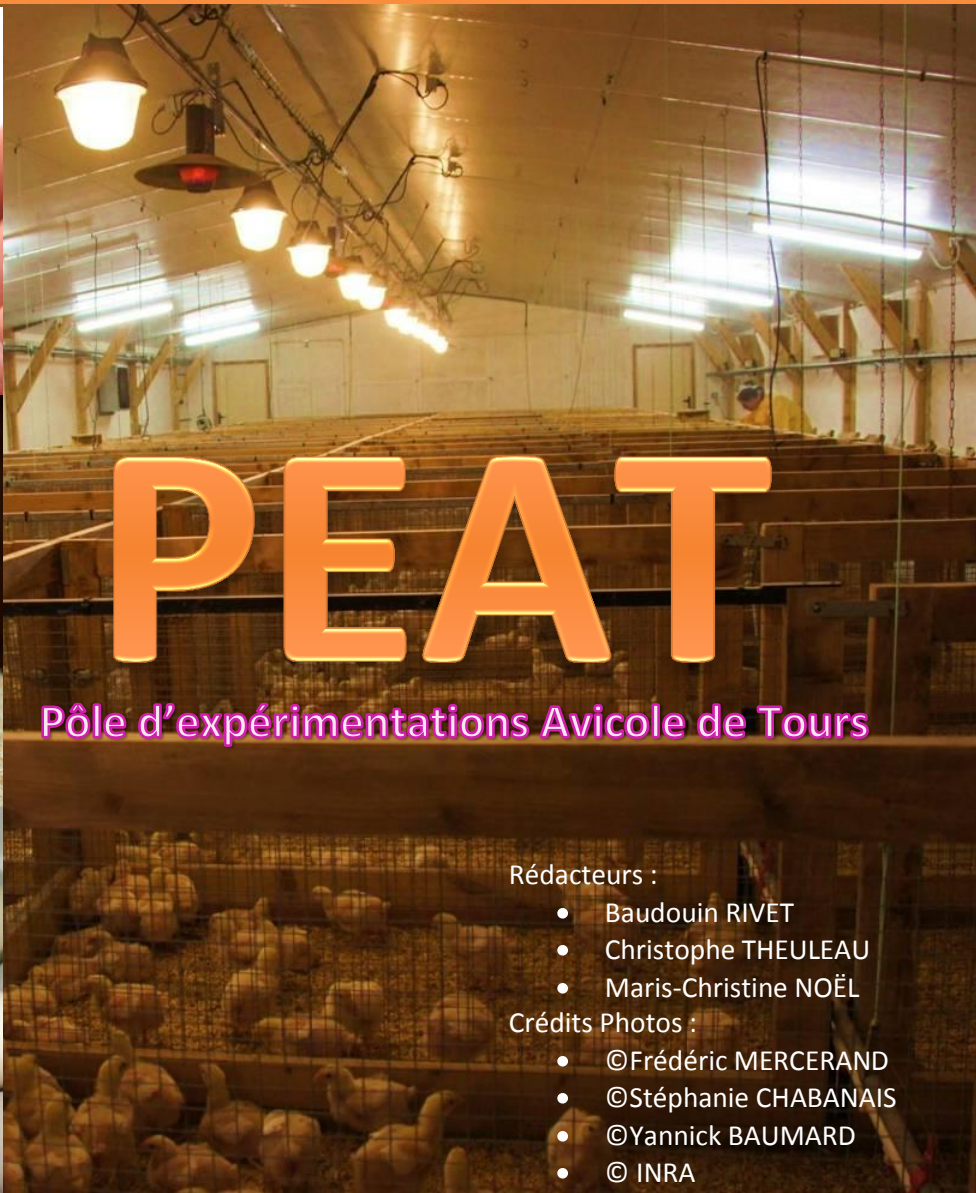
Accueil URA	7851
Accueil INRA-Nouzilly	7700
Présidence Catherine BEAUMONT	7844
Restaurant SDAR	7740 – 7744
Maintenance technique Centre	19 / 7950
Gardien	06.72.78.79.25

APPEL D'URGENCE

Centre Anti-poison	16
Pompier	18 ou 112
SAMU	15 ou 112
Procédure urgence Centre (POI)	7922 / 7979

MEDECINE PREVENTION CENTRE

Infirmière	7539 / 06.88.31.72.79
Médecin prévention	7604



PEAT

Pôle d'expérimentations Avicole de Tours

Rédacteurs :

- Baudouin RIVET
- Christophe THEULEAU
- Maris-Christine NOËL

Crédits Photos :

- ©Frédéric MERCERAND
- ©Stéphanie CHABANAIS
- ©Yannick BAUMARD
- © INRA